

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi le 18 février 2020, à 15 h** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire M.David Pharand

Sont présents : Messieurs Gilles Payer, Raymond Bisson, Michel Longtin, Noël Picard

Absence motivée : Madame Marie-Céline Hébert et monsieur Gaëtan Lalande

La directrice générale, madame Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services de l'OBV RPNS- Mise en place d'un projet de gestion des risques d'introduction de la Myriophylle à épis au lac Gagnon (**reporté**)
5. Ouverture des soumissions- AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs
6. Adjudication du contrat- AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2020-02-19466
Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 15 h 20.

Adoptée.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

2020-02-19467
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-02-19468

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

4. Offre de services de l'OBV RPNS- Mise en place d'un projet de gestion des risques d'introduction de la Myriophylle à épis au lac Gagnon

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. Ouverture des soumissions AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs

2020-02-19470

Ouverture des soumissions AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 février 2020, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre pour la location et le transport de conteneurs ;

- Transport RLS inc. 37 435,86 \$ taxes incluses.
- Waste Management 100 281, 20 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir le plus bas soumissionnaire selon les critères d'évaluation conformes, soit Transport RLS au montant de 37 435,86 \$ taxes incluses.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation résultant de l'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport RLS au montant de 37 435,86 \$ taxes incluses.

Adoptée.

6. Adjudication du contrat AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs

2020-02-19471

Adjudication du contrat AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs

CONSIDÉRANT QUE le 11 février 2020 à 11 h 05, la responsable de l'appel d'offre AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs, Mme Julie Ricard, procédait à l'ouverture des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par Mme Julie Ricard aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère Transport RLS au montant de 37 435,86 \$ taxes incluses.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le conseil retienne l'offre de Transport RLS au montant de 37 435,86 \$ taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres AOP 2020-01 HM pour la location et le transport de conteneurs, la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties ;

QU'au terme de la première année, le contrat se renouvelle pour une deuxième année (2021) et une troisième année (2022), à moins d'avis contraire de la Municipalité signifié au moins 90 jours avant la fin de l'année fiscale, celle-ci se terminant le 31 décembre de chaque année.

QUE les membres du conseil autorisent le paiement des factures liées à la location et au transport de conteneurs tel que stipulé dans le contrat.

Adoptée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-19472

Levée de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 15 h 16.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière